

ACADEMIE DE
RENNES

ETABLISSEMENT
Collège Georges Brassens
35650 LE RHEU

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 18 novembre 2019

Présidence de : M. DANDIN, Principal

Quorum : 14

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés : 9

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
Avis				
Vote				
Extrait				
Motion				

Approbation de procès-verbal du 03 octobre 2019.

Approbation de l'Ordre du jour.

Installation du CA et des commissions.

Règlement intérieur du CA.

I – Affaires pédagogiques et Vie scolaire

Sujet 1. 1. Charte des voyages scolaires

Sujet 1. 2. Bilan financier de l'échange avec
Grassbrunn (Allemagne)

II- Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 -Délégations de signatures

Sujet 2.2 - Budget 2019

Sujet 2.3 - DBM

Sujet 2.4 - Contrats et conventions

Signatures



Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 18 Novembre 2019.

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	x						
	Adjoint	TISSOT Florence	x						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	x						
	CPE	MENOUD Clotilde			x				
Elus locaux	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic			x				
	Groupement de commune	BILLARD Armelle	x						
	Commune siège	PITTOIS Yannick	x						
	Commune siège	PETARD – VOISIN Mme			x				
	Commune siège								
Personnalité qualifiée		PELHATE Frédéric			x				
Total	9		5	0	3				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	DOARE Nicolas	x			SALIOT Catherine		x	
		MUTSHE Jean-Pierre	x			ESSEUL Alain		x	
		LE MOIGN Dany	x			AUFFRET-LEGAVRE Christelle		x	
		SAGOT-DANIEL Marie-Odile	x			ROIGNANT Laurence		x	
		DELEBECQUE Christophe	x			Christelle LEJRI		x	
		MONTAROU Karine	x			TROQUET Sandrine	x		
	POMMIER Charly			x					
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante									
Total	7		6	1			1	5	
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PATRIARCHE-PATY Nathalie			x	RUSQUET Anne-Cécile		x	
		PASCO Maryvonne	x			LOPERA Natacha		x	
		CLAUSSE David	x			CLAUSTRE David		x	
		TOMASI Sophie	x			BURESI Caroline		x	
		COURTAND Anne-Cécile	x			SIMON Jean-Paul		x	
		PREIS Emiliana	x						
		MAHEO Matthieu			x				
	Elèves	CASIN Klervie			x	MARCHAND Héloïse		x	
SOMBA James			x	ZEPEDA Aukan		x			
JAMES Arthur			x	LAZES Mei		x			
Total	10		5	5			8		

Ouverture de la séance : 17h45.

A 17h45, le quorum étant atteint avec 17 présents, Monsieur le Principal ouvre le conseil d'administration.

Monsieur le Principal présente l'installation du nouveau Conseil d'Administration (CA) pour l'année scolaire 2019/2020. Il précise qu'il n'y a pas de représentant des personnels administratifs et techniques faute de candidat (e nouveau CA sera composé de 26 membres et non de 29 membres car aucun membre des représentants du personnel administratif (Etat) et technique (département) ne s'est porté candidat).

Il précise également qu'assisteront au CA en tant qu'observateurs trois enseignants stagiaires.

- **Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2019**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des représentants présents.

- **Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur le Principal propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Un point II-2.3/ DBM pour affecter les loyers des logements et un point II-2.4/ Contrat : maintenance matérielle et logicielle du système d'accès à la restauration à carte.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

- **Installation du CA et des commissions**

Monsieur le Principal présente les commissions émanant du CA (la commission permanente, le conseil de discipline, le CESC et la commission éducative) et qu'il convient d'installer.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation ainsi que les représentants des parents remettent le tableau de la composition de chacune de ces commissions.

Pour les parents :

- Commission Permanente : Sophie Tomasi, Maryvonne Pasco, David Clause
- Conseil de Discipline : Emiliana Preis, Mathieu Maheo, Nathalie Patriarche-Paty
- CESC : Emiliana Preis, Cécile Courtand, Sophie Tomasi

- **Règlement intérieur du Conseil d'administration**

Monsieur le Principal donne lecture du document transmis et souligne certains points. Il est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 22

Monsieur le Principal propose de faire une information sur la nouvelle sectorisation du collège à la rentrée de septembre 2020. Les élèves des communes de Cintré (26 CM2) et de la Chapelle-Thouarault (28 CM2) seront scolarisés sur le collège de Mordelles. Cette nouvelle carte scolaire fait suite à la construction du nouveau collège de Bréal-sous-Montfort. Mr Dandin estime que cela entraînera la disparition d'une division pour les 6^{ème} de l'année prochaine.

Monsieur le Principal commente un tableau récapitulatif des questionnaires complétés par les familles suite au courrier. 140 questionnaires ont été envoyés, 121 réponses ont été reçues, toutes pour une poursuite de la scolarité au Rheu.

Madame la représentante du département appelle que ces évolutions ont pour but de mieux répartir les moyens et de permettre d'accueillir les nouveaux arrivants. Elle indique que des dérogations seront obtenues pour les familles ayant déjà des enfants au Rheu et que des transports seront maintenus tant que des enfants seront scolarisés au Collège G. Brassens. L'objectif du département est de ne pas dépasser 700 / 750 élèves par collège (actuellement 850 élèves au Rheu).

Une représentante des enseignants exprime sa satisfaction car ce choix va permettre de réduire la pression sur le collège du Rheu. Elle précise que les enseignants seront vigilants sur l'impact à venir sur la DGH et confirme que cela entraînera la disparition d'une division pour les 6^{ème} de l'année prochaine.

RUBRIQUE I. Affaires pédagogiques et vie scolaire

Sujet 1.1 Charte des voyages scolaires

Monsieur le Principal présente les principales dispositions, dont l'article 10 concernant les modalités de remboursement.

Un représentant des parents demande à ce que le paragraphe relatif à l'annulation pour cause de bouleversements de l'équilibre financier ne soit pas laissé dans le chapitre « annulation à moins de 30 jours ».

Le projet définitif sera soumis au vote après modification au prochain CA

Départ de madame la représentante de la commune.

Sujet 1.2 Bilan financier de l'échange avec Grassbrun (Allemagne)

Monsieur le gestionnaire présente le bilan financier de l'échange et indique qu'un remboursement sera effectué car le coût de l'échange (277,42 euros) est inférieur au tarif voté (350 euros) en conseil d'administration l'an dernier.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 17

RUBRIQUE II. Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Délégations de signature (du Conseil d'administration à la Commission permanente et du Conseil d'administration au Chef d'établissement).

Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle acceptée à l'unanimité.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 18

Sujet 2.2 Budget 2019

Monsieur le Principal apporte un certain nombre d'éclairages, à l'attention des nouveaux élus en particulier, sur cet aspect important de la vie et du fonctionnement de l'établissement, sachant qu'une partie des choix à faire est encadrée et réglementée.

Il précise ensuite que les membres du CA ont été informés de l'ajout sur table d'éléments complémentaires non encore finalisés à la date d'envoi des documents. Il donne ensuite lecture du rapport budgétaire.

M. le Principal présente les grandes orientations budgétaires pour 2020 :

- Le projet théâtre
- Les projets en éducation musicale
- Le projet piscine :

Monsieur le Principal précise que le coût annuel par élève est environ de 7 000 €. Il fait observer que le nombre d'élèves boursiers est proche de 20 % alors qu'il était de 10 % il y a 5 ans.

Monsieur le Principal invite ensuite M. le Gestionnaire à commenter le tableau du budget 2020.

Monsieur le Gestionnaire présente le détail du document budgétaire qui a été transmis dans le dossier préparatoire :

- Depuis le 1^{er} septembre, le département subventionne le tarif de cantine pour les élèves boursiers. Le tarif pour les élèves boursiers demi-pensionnaires brétiliens est de 2,65 €, pour les autres élèves du collège il sera de 2,80 € pour l'année 2020
- Les dépenses de restauration sont prévues à la baisse par rapport à 2019 en prévision de la baisse des effectifs envisagées en septembre 2020 (nouvelle sectorisation),

Le déséquilibre du budget (8 889,51 €) s'explique par le montant des amortissements des biens acquis sur fonds propres (6 889,51 € service Administration et Logistique) ainsi que par un prélèvement sur les réserves (2 000,00 € au service Opérations en Capital).

Points particuliers :

- Un prélèvement de 2 000,00 € est effectué pour abonder le service Opérations en Capital. Le collège ne perçoit pas de subvention d'investissement. En cas de besoin de remplacement d'un bien de plus de 800,00 HT un conseil d'administration serait à réunir. Une information du conseil d'administration sera réalisée au conseil d'administration suivant.
- Certaines dépenses du Service Restauration et Hébergement sont difficilement identifiables, c'est la raison du transfert réalisé du SRH vers le service Administration et Logistique
- La prévision du montant des bourses nationales est calculée en multipliant par 3 le trimestre septembre-décembre 2019
- Des ajustements seront réalisés lors de l'exercice 2020

Le projet de budget 2020 est présenté au vote.

Vote à l'unanimité – Délibération n° 19

Sujet 2.3 Décision Budgétaire Modificative

Monsieur le Gestionnaire propose l'affectation d'un excédent de recettes (4 742,00 €) de loyer aux dépenses du service ALO.

Validé à l'unanimité – Délibération n° 20

Sujet 2.4 Contrats et conventions

- Monsieur le Gestionnaire présente le nouveau contrat avec INCB concernant l'assistance pour le matériel et le logiciel de gestion de l'accès à la restauration. Le prix est similaire au précédent (1 158,40 €).

Validé à l'unanimité – Délibération n° 21

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le principal lève la séance à 19h30.